

Motion de la commission des travaux: «Gouverner c'est prévoir: pour une crèche du Lac répondant aux besoins du quartier!»

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 13 mai 2009, dans le rapport M-802 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir une cuisine de production au sein de la future crèche;
- de permettre aux futurs utilisateurs et aux différents services de l'administration concernés de participer à l'élaboration du projet dès le départ;
- de maintenir la crèche du Lac dans ses locaux tant qu'une solution satisfaisante n'a pas été trouvée.